

PLANNING MENSUEL

Identité de l'enfant					
Nom :		Prénom :			
Ecole :		Classe :			
Instituteur :					
SEPTEMBRE 2026 Mensuel					
JOUR	PERISCOLAIRE DU MATIN	CANTINE*	PERISCOLAIRE DU SOIR	ALSH DU MERCREDI	
				MATIN Arrivé des enfants 8h30 - 9h00	APRES-MIDI Arrivé des enfants 13h30
*Repas tirés du sac le Mercredi					
MARDI 01					
MERCREDI 02					
JEUDI 03					
VENDREDI 04					
LUNDI 07					
MARDI 08					
MERCREDI 09					
JEUDI 10					
VENDREDI 11					
LUNDI 14					
MARDI 15					
MERCREDI 16					
JEUDI 17					
VENDREDI 18					
LUNDI 21					
MARDI 22					
MERCREDI 23					
JEUDI 24					
VENDREDI 25					

Nota :

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil du périscolaire ou téléchargeable sur le site de la Commune.

Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.

Toutes les cases cochées sont facturées (Article 3-3 du règlement intérieur).

Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 2-1 du règlement intérieur).

Remarques éventuelles :

Le paiement ne s'effectue pas au dépôt de planning. Vous devez attendre l'avis des sommes à payer envoyé par courrier par la trésorerie pour régler votre facture par Carte Bancaire, Virement Bancaire, Chèque ou Espèces selon les modalités précisées dans le courrier.

Date :

Signature des parents :

Document à remettre jusqu'au :

Jeudi 27 Aout 2026*

***Attention : Tout planning rendu après cette date engendrera l'application du tarif E (tarif exceptionnel)**

A rendre à l'accueil du service Enfance Jeunesse (Article 2-2 du règlement intérieur).

